DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES ORIENTALES COMMUNE DE POLLESTRES

Extrait du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nº 2023 022

Nombre de Conseillers	En Exercice 27	Présents 20	Votants 27
Date de Convocation	30 mars 2023		
Séance du	5 avril 2023		

Le Conseil Municipal de la commune de Pollestres, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée d'une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération et adressée au moins CINQ jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la Salle Démocratie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MORICONI, Maire,

Etaient présents : J.Ch. MORICONI – Ch. QUEYRAT – J.Ch. VERGEYNST – A. CORDERO – G. CASAS – F. PLUJA – A. BERNARD – A. LOPEZ – J.M. THOBOIS – E. BREBION – D. CREN – V. GUILLEMIN – P. MARECHAUX – M. MARTIN – N. COLELLA – M. SANDRAS-MACH – P. WADIH – A. BAUER – A. LE MOIGNE – E. MARTIN

Absents excusés ayant donné procuration: C. LEVY à F. PLUJA – J. BADIE à A. BAUER – P. DONOT à A. CORDERO – F. PORTELLA à J.Ch. MORICONI – T. RENARD à A. LOPEZ – C. BALDO à V. GUILLEMIN – H. BARBAROS à A. LOPEZ

Absent excusé n'ayant pas donné de procuration : 0

Secrétaire de séance : Alain CORDERO

OBJET: Cession à titre gratuit de la parcelle cadastrée AO n°337

Monsieur le Maire explique que Mesdames Martine ENGROVA et Jacqueline ENGROVA, propriétaires de la parcelle cadastrée AO 337, d'une contenance de 46 m², sis Impasse L'estal Lat à Pollestres, correspondant à une voie privée ouverte à la circulation, ont demandé la cession à titre gratuit desdites parcelles afin de l'intégrer dans le domaine public communal.

Il précise que la parcelle est libre de toute occupation et que la cession se fait à titre gratuit.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la cession à titre gratuit de la parcelle cadastrée AO n°337 au profit de la commune ;
- AUTORISE le Maire à prendre un acte administratif;
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS POUR EXTRAIT CONFORME

Mise en ligne le M/04/2023

Jean-Charles MORICONI.

Le Maire,

BEÇU EN PREFECTURE le 87/04/2823 Application agréée E-legalite.com

99_DE-066-216601443-20230405-DELIB_23_02